

HISTOIRE

A l'occasion du centenaire de la construction du lycée Pasteur en 1912, le service des Archives municipales vous propose de découvrir durant deux mois, l'histoire mouvementée de cet édifice, l'un des plus emblématiques de notre commune.

A la fin du XIX^e siècle, la commune compte plus de 30.000 habitants. Sa population a doublé en à peine 50 ans profitant du lotissement puis de l'urbanisation de l'ancien Parc du château de Neuilly.

A cette époque, plusieurs grandes avancées en matière d'éducation (lois Jules Ferry de 1881-1882) ont favorisé la construction de nouveaux établissements scolaires.

A Neuilly, des écoles maternelles et primaires pour garçons et filles ont ainsi vu le jour, rue des Poissonniers, rue des Huissiers et avenue du Roule.

Cependant, il n'existe encore aucun établissement secondaire et les élèves sont dirigés vers deux lycées parisiens fort éloignés : Condorcet dans le 9^e arrondissement et Janson de Sailly dans le 16^e arrondissement.

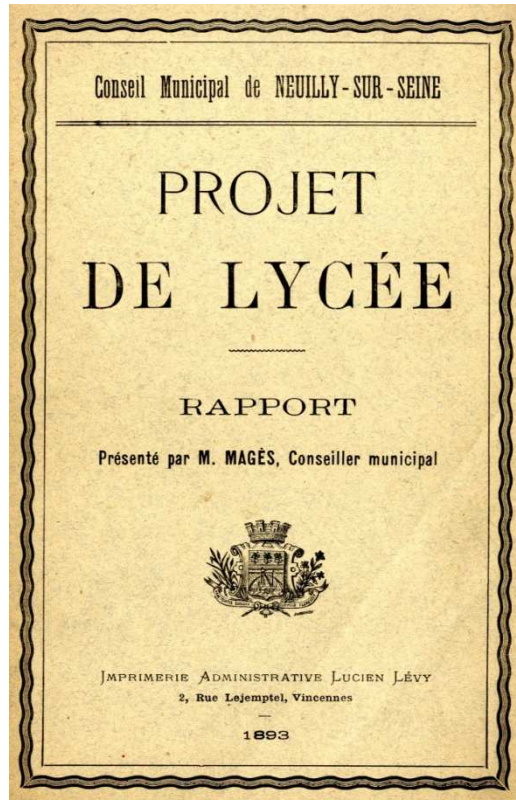
La présence sur le territoire communal de nombreuses institutions d'enseignement privées (primaires et secondaires, laïcs et congréganistes) ne permet pas de satisfaire à toutes les demandes.

C'est donc tout naturellement que surgit, dans les années 1890, la question de la création d'un lycée.

En 1892, le Général Henrion-Bertier, candidat à sa propre succession aux élections municipales, inscrit ce projet dans son programme électoral.

Au début de l'année 1893, une Commission municipale du lycée est ainsi créée. Le 10 novembre 1893, le premier projet de lycée est présenté par Monsieur Magès lors de la séance du Conseil municipal.

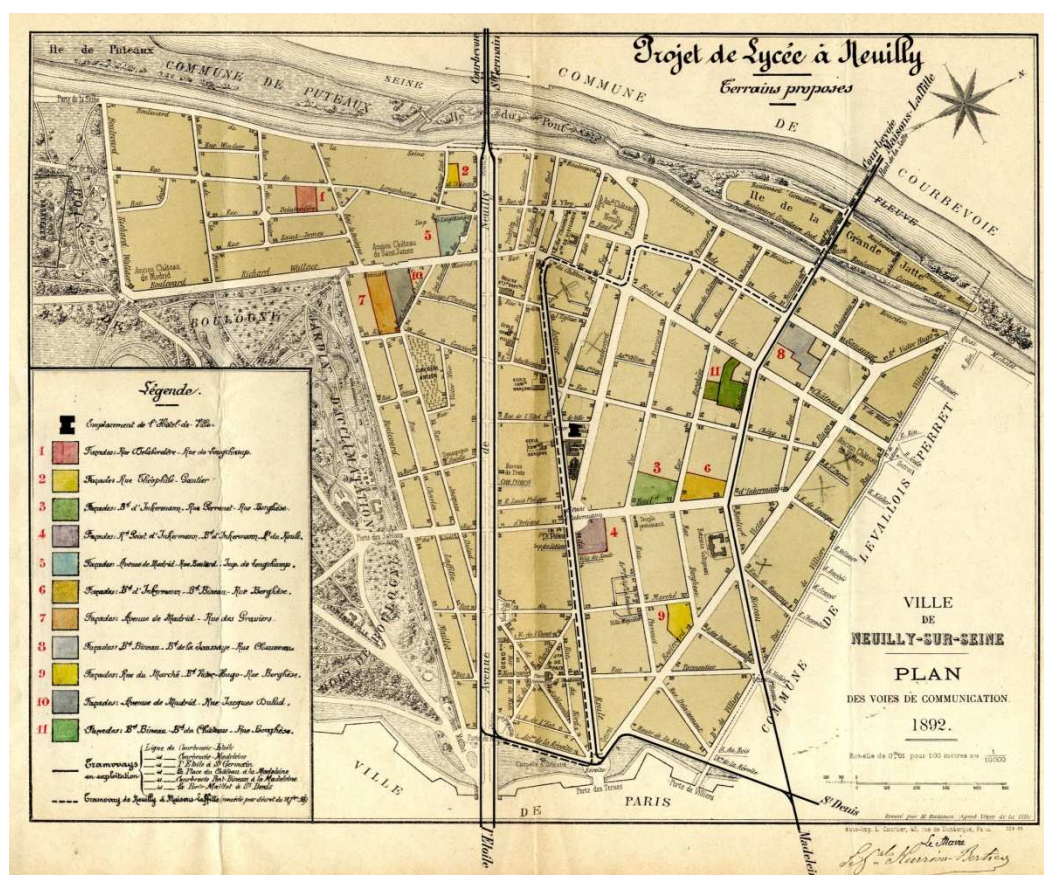
Premier projet de lycée (1893),
Archives municipales de Neuilly-sur-Seine



Il prévoit la construction d'un établissement de 800 à 850 élèves, exclusivement masculins, âgés de 8 à 17 ans, externes ou demi-pensionnaires, qui recevraient un enseignement mixte, classique (littérature, philosophie, langues anciennes, art) et moderne (sciences, langues vivantes).

Le montant des dépenses est évalué à environ 2.500.000 francs, auquel participeraient l'Etat et le département de la Seine.

Le projet est adopté à l'unanimité. La Commission du lycée est chargée d'étudier les différents emplacements possibles pour la construction de l'établissement, ainsi que les modalités de son financement.



Plan de Neuilly avec les emplacements possibles pour le lycée (1894),
Archives municipales de Neuilly-sur-Seine

Dans les années qui suivent, cette affaire provoque de vives tentions au sein de la municipalité entre partisans et opposants au lycée. Lors de la séance du Conseil municipal du 26 avril 1895, les débats sont houleux et conduisent à la démission de 11 conseillers sur 27.

Après cette date, le projet de création d'un lycée à Neuilly est abandonné pendant quelques années.

La vitrine des archives : du 2 mai au 30 juin 2012 dans le Vestibule d'Honneur, 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de 9h à 17h30.

Pour tous renseignements :

<http://www.ville-neuillysurseine.fr/archives-municipales-3>